



**19^E REUNION DU DIALOGUE DU CONSEIL DE L'EUROPE
AVEC LA SOCIETE CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE¹**

**« FAÇONNER LE PROJET DE STRATEGIE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR L'INCLUSION DES ROMS
ET DES GENS DU VOYAGE (2026-2030) A TRAVERS LES REFLEXIONS DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE DES ROMS ET DES GENS DU VOYAGE »**

Strasbourg, 2-3 avril 2025

Rapport établi par Fanni Székely-Trendl, Rapporteuse générale

CONTEXTE

La 19^e réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage avait pour objectif d'offrir un espace de discussion autour du projet de Stratégie sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030) et de jeter les bases de l'élaboration du prochain cadre politique du Conseil de l'Europe en la matière.

Au vu de la mise en œuvre pratique de la stratégie jusqu'en 2025 et des conclusions du rapport de suivi à mi-parcours qui l'examine, on peut affirmer que les organes de suivi du Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'homme et la société civile des Roms et des Gens du voyage continuent de signaler des difficultés dans des domaines tels que l'antitsiganisme, la ségrégation scolaire, le logement et l'emploi. Le Comité des Ministres continue de surveiller l'exécution de plusieurs arrêts sur des sujets complexes tels que la ségrégation scolaire, le logement, les mauvais traitements infligés par des membres des forces de l'ordre et les enquêtes sur la motivation raciste des infractions. Afin de renforcer les efforts de lutte contre l'antitsiganisme et de promouvoir l'égalité et l'intégration des Roms et des Gens du voyage dans tous les États membres du Conseil de l'Europe, il est essentiel de renouveler l'engagement jusqu'en 2030. À ce titre, le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) est chargé d'élaborer la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026–2030), avec une échéance fixée à la fin de l'année 2025.

En mai 2024, un groupe de travail a été créé qui se compose de représentant-es des États membres du Conseil de l'Europe, d'organisations de la société civile et d'observateurs et observatrices auprès de l'ADI-ROM. Ce groupe est soutenu par la Division des Roms et des Gens du voyage au sein du Secrétariat.

Le processus de rédaction s'appuie sur les rapports relatifs à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2020–2025), les observations et les recommandations des organes de suivi du Conseil de l'Europe et les contributions des États membres et des organisations de la société civile. La stratégie sera en

¹ Les termes « Roms » et « Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Cette note de bas de page explicative n'est pas une définition des Roms et/ou des gens du voyage.

étroite adéquation avec les principaux documents politiques et stratégiques internes, ainsi qu'avec les cadres pertinents des partenaires externes et des organisations qui œuvrent en faveur de l'intégration des Roms et des Gens du voyage.

Un engagement renouvelé jusqu'en 2030 est jugé nécessaire pour continuer à lutter contre l'antitsiganisme et pour garantir l'égalité et l'intégration des Roms et des Gens du voyage dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Conformément à ce processus, la réunion du Dialogue visait :

- à présenter le Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2020-2025) et à donner un aperçu de sa mise en œuvre ;
- à collecter des propositions sur les possibilités de poursuivre le développement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et la société civile des Roms et des Gens du voyage et sur le programme futur des réunions semestrielles du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des Gens du voyage ;
- à servir de plateforme de coopération et de mise en réseau pour les organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage et d'autres parties prenantes ;
- à servir de plateforme pour faire mieux connaître les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine, et pour échanger des expériences et partager des bonnes pratiques sur l'intégration des Roms, y compris avec les membres du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) ;
- à présenter et échanger des exemples de bonnes pratiques permettant de lever les obstacles à l'intégration des Roms et des Gens du voyage ;
- à proposer des solutions pour faire progresser l'intégration des Roms et des Gens du voyage qui puissent être intégrées dans les actions futures du Conseil de l'Europe ;
- à recenser des thèmes qui pourraient être traités dans la future stratégie du Conseil de l'Europe sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage.

Vingt-cinq participantes et participants de la société civile ont été choisis par le biais d'un appel ouvert publié sur le site internet de la Division des Roms et des Gens du voyage du Conseil de l'Europe. Il s'agissait de représentant-es d'organisations de Roms et de Gens du voyage, y compris d'organisations de jeunes et de femmes, et d'expert-es d'organisations internationales, nationales et locales de la société civile. La priorité a été donnée aux représentant-es ayant une expertise spécifique dans les différents domaines prioritaires du Plan d'action stratégique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des gens du voyage (2020-2025).

SÉANCES THÉMATIQUES

1. Ateliers sur le suivi du rapport thématique intitulé « *Antitsiganisme : causes, prévalence, conséquences, parades envisageables (2022)* » et du rapport thématique sur la visite de l'ADI-ROM en Allemagne sur la lutte contre l'antitsiganisme (2024)

Organisée conjointement avec le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), la séance visait à examiner les réponses pouvant être apportées en matière de lutte contre l'antitsiganisme et donnait suite à deux rapports thématiques sur ce sujet publiés par l'ADI-ROM². Répartis en trois groupes, les participant-es ont abordé les sous-thèmes suivants : réponses juridiques à l'antitsiganisme ; réponses

² L'antitsiganisme : Causes, prévalence, conséquences, parades envisageables (2022)

politiques à l'antitsiganisme ; et collecte de données, formation et sensibilisation. Leurs échanges ont mis en évidence les questions et les difficultés suivantes :

- La définition et la conceptualisation de l'antitsiganisme dans la pratique (juridique et sociale) sont souvent difficiles à distinguer du phénomène de discrimination. Par conséquent, il demeure essentiel de poursuivre les efforts visant à améliorer la connaissance des institutions et du grand public.
- Il est nécessaire d'encourager la reconnaissance intersectorielle, car de nombreux Roms et Gens du voyage sont confrontés à des formes de discrimination qui se chevauchent, en raison de facteurs croisés tels que l'appartenance ethnique et le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, le statut migratoire, le handicap.
- Dans la plupart des pays, le concept d'antitsiganisme est progressivement adopté par la société civile, le gouvernement et les organes législatifs. Véritable modèle, l'Espagne se distingue avec un processus avancé dans lequel l'antitsiganisme est déjà utilisé comme sous-catégorie du crime de haine, depuis sa définition dans le Code pénal jusqu'à son application dans la pratique quotidienne.
- Dans les pays où résident des Gens du voyage, il serait souhaitable d'adopter par exemple les termes « anti-Gens du voyage » et « anti-nomadisme ».
- Les intervenantes et les intervenants ont souligné l'importance d'organiser des campagnes et des sessions de formation sur le sujet, dont l'efficacité est prouvée au sein des sociétés civiles. Cependant, il est nécessaire de poursuivre la formation des forces de l'ordre et des responsables de l'application des lois en matière de lutte contre l'antitsiganisme.
- En plus de lutter contre l'antitsiganisme au niveau individuel, il est tout aussi important de se concentrer sur l'antitsiganisme structurel et institutionnel et de concevoir des actions qui visent à le réduire.
- Outre l'amélioration des connaissances, le signalement et la collecte de données restent essentiels, car il est largement admis que de nombreux cas ne sont pas signalés. Étant donné que les méthodes et les outils de signalement varient d'un pays à l'autre, il serait utile de mettre au point un système de suivi unifié.

2. Projet de Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030)

Durant la deuxième session qui s'est également tenue conjointement avec l'ADI-ROM, les participant·es ont examiné ensemble le projet de stratégie pour la période à venir. La stratégie proposée a fait l'objet d'une présentation très instructive, exposant trois priorités provisoires ainsi que la procédure administrative à suivre pour son adoption. Les représentantes et représentants de la société civile présents à la réunion ont fait part de leur point de vue sur le projet. Les difficultés rencontrées par les Gens du voyage et les Roms en France pour obtenir la reconnaissance de leur statut de minorité ont été mises en évidence. Les personnes qui mènent un mode de vie nomade continuent de faire face à des difficultés systémiques, car leur mode de vie n'est pas reconnu et fait l'objet de restrictions administratives, ce qui les empêche de s'intégrer dans les structures sociétales.

La création d'un mémorial commémorant l'internement des Roms et des Gens du voyage pendant la seconde guerre mondiale représente une forme importante de reconnaissance de la part de l'État. Il est crucial que l'histoire, le mode de vie, les expériences contemporaines des Roms et des Gens du voyage figurent dans le programme scolaire officiel des États membres. De plus, tous les élèves, quelle que soit leur origine ethnique, devraient recevoir des informations sur l'histoire, la culture et la contribution des Roms à la société dans le cadre

des matières scolaires obligatoires. Enfin, il a été avancé que les élèves roms devraient apprendre la langue romani et l'histoire des Roms dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

La Macédoine du Nord a été citée comme exemple majeur dans le domaine de la représentation politique, trois ministres actuels s'identifiant ouvertement en tant que Roms. Il convient de veiller à ce que l'intersectionnalité soit prise en compte aux niveaux politique et décisionnel.

Une participation accrue des Roms au marché du travail favorise une plus grande confiance et une meilleure acceptation des Roms au sein de la société dans son ensemble.

Il convient de porter une attention particulière à la reconnaissance des conditions de logement des Gens du voyage et aux solutions qui permettraient de les améliorer. Il a été demandé à l'ADI-ROM de créer un groupe de travail spécialement chargé de cette question.

Le deuxième jour, les discussions se sont articulées autour de trois grands thèmes :

3. **Égalité des femmes, des jeunes et des enfants roms et de la communauté des Gens du voyage**
4. **Participation démocratique des Roms et des Gens du voyage**
5. **Combattre l'antitsiganisme**

Chaque thème a été introduit par de brèves présentations en séance plénière, donnant un aperçu des travaux du Conseil de l'Europe dans ces domaines, des progrès réalisés et de la situation actuelle. Ces présentations ont été enrichies par les contributions d'expert-es et de représentant-es d'organisations de la société civile de différents pays.

3. Égalité des femmes, des jeunes et des enfants roms et de la communauté des Gens du voyage

La séance thématique sur l'égalité des femmes, des jeunes et des enfants roms et de la communauté des Gens du voyage a été ouverte par une réflexion sur la façon dont, dans le contexte actuel de la guerre, les voix des femmes roms — et leur représentation dans les organes politiques et décisionnaires — deviennent plus critiques que jamais. Les Roms ont toujours fait partie intégrante des sociétés multiculturelles d'Europe et d'Ukraine, et leur participation aux processus décisionnels est essentielle. Alors que l'Ukraine se prépare à adhérer à l'UE, l'élaboration et la modification en cours des cadres juridiques relatifs à la population rom représentent une étape importante vers l'amélioration de la qualité de vie et une plus grande égalité pour les Roms en Ukraine.

Au cours de la séance, il a été souligné que malgré l'accent mis sur l'égalité des femmes et des enfants, les communautés restent principalement représentées par leurs membres masculins, d'où la nécessité de poursuivre les efforts dans ce domaine. L'avenir des communautés roms dépend fondamentalement de la situation des femmes et des enfants. Pour améliorer leur situation, il faut :

- améliorer les systèmes éducatifs et mieux faire connaître la culture et l'histoire des Roms ;
- donner aux femmes roms la possibilité d'exercer des fonctions représentatives ;
- veiller à ce que les ressources financières soient distribuées et utilisées de manière à véritablement atteindre les groupes cibles ;
- renforcer et défendre les droits humains en réponse à l'évolution du paysage politique mondial.

Les jeunes, en particulier les jeunes Roms, ont peu de possibilités de se faire véritablement représenter sur le plan politique et de participer aux mécanismes décisionnels. La nécessité d'améliorer la situation dans ce domaine a été soulignée. En effet, les questions telles que la crise climatique mondiale touchent de manière disproportionnée les jeunes, ce qui rend essentielle leur participation aux processus d'élaboration des politiques.

Le racisme général et institutionnel entrave la participation et la représentation politiques ; il est donc crucial que les responsables politiques proposent de mettre en place un système de quotas.

Il a également été souligné que les droits des femmes roms sont indissociables des droits humains fondamentaux et qu'ils devraient être abordés dans ce cadre plus large. Il a été fait référence à la dernière enquête de la FRA qui révèle d'importantes disparités entre les hommes et les femmes, mettant en avant la nécessité urgente de combler des lacunes de longue date. Les recommandations dans ce domaine étaient les suivantes :

- Améliorer l'accès à l'éducation, aux soins, au logement et au marché du travail
- Intégrer une perspective intersectionnelle dans les lois anti-discrimination
- Normaliser la collecte de données pour renforcer l'action collective.

Les nouveaux mécanismes d'exclusion et de sélection dans le secteur de l'éducation ont été examinés. Des études ont été présentées indiquant qu'une proportion croissante d'enfants roms ont été considérés comme ayant des besoins éducatifs spéciaux au cours des dernières décennies. Leurs conclusions laissent entendre que cette qualification a été utilisée dans le système éducatif hongrois pour isoler les élèves roms. Afin de lutter contre cette tendance, la fondation Rosa Parks, en collaboration avec d'autres groupes hongrois, mène les activités suivantes :

- renforcer les mesures d'information et de sensibilisation auprès des parents roms ;
- promouvoir des évaluations plus objectives par des comités d'experts et veiller à ce que les représentantes et les représentants désignés par les parents puissent participer aux évaluations ;
- souligner l'importance de la collecte de données, adaptée aux communautés roms et conforme aux lois sur la protection des données.

4. Participation démocratique des Roms et des Gens du voyage

Un aperçu des efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour maintenir, développer et mettre en œuvre des pratiques démocratiques dans un contexte politique mondial en mutation a été présenté. Ces efforts sont au cœur des objectifs du Conseil de l'Europe pour les années à venir. Ce travail s'appuie sur la Déclaration de Reykjavik, adoptée en décembre 2023, qui énonce les principes fondamentaux visant à garantir et à renforcer la démocratie et la bonne gouvernance à tous les niveaux dans toute l'Europe.

Dans ce cadre, le Conseil de l'Europe a mis en œuvre des programmes aux niveaux local, régional et national grâce à des initiatives telles que ROMACT et ROMACTED. Une initiative pilote est actuellement élaborée en collaboration avec plusieurs universités en vue de créer des instituts d'études politiques roms. L'objectif est de donner aux personnes et aux communautés les moyens de bénéficier d'une représentation significative.

L'un des intervenants, un délégué de l'organisation éducative RomaVersitas, a parlé de la mise en œuvre pratique de ce modèle d'institut d'études politiques en Albanie. Il a souligné que la reconnaissance des Roms en tant que minorité nationale en Albanie constituait une étape importante. Bien qu'aucun représentant ni aucune représentante de la communauté rom ne siège encore au Parlement, la collaboration avec le Conseil de l'Europe a permis de réaliser de nouveaux progrès, tels que l'adoption de plans d'action gouvernementaux en faveur de la minorité rom.

Au cours des discussions, les participants et les participantes ont globalement exprimé leur soutien aux initiatives du Conseil de l'Europe, tout en faisant part de leurs préoccupations quant à la lenteur des progrès. Une question clé s'est posée : qui est responsable de l'émancipation des communautés roms — les gouvernements nationaux, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe ou les communautés roms elles-mêmes ?

La prochaine stratégie du Conseil de l'Europe donnera la priorité aux efforts visant à améliorer les connaissances, la représentation réelle et la participation dans les années à venir.

5. Combattre l'antitsiganisme

Des informations issues du programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe EQUIROM ont été partagées. Elles portent sur une campagne médiatique qui présente la vie et les réalisations des Roms sur des plateformes roumaines, bulgares et grecques. Cette campagne a permis de diffuser des messages positifs percutants auprès d'une large majorité de la population et ainsi de remettre en question les stéréotypes.

Les travaux du Conseil de l'Europe visant à soutenir la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs aux Roms et aux Gens du voyage ont été présentés. Si l'antitsiganisme n'est pas mentionné en tant que tel dans la jurisprudence de la Cour, plusieurs de ses manifestations constituent toutefois des violations de la Convention européenne des droits de l'homme. Il a été conclu que les recours stratégiques pouvaient conduire à l'élaboration de normes et de procédures juridiques internationales ainsi qu'à une modification de la législation et des pratiques nationales.

La campagne « Dikh He Na Bister », qui rassemble chaque année des centaines de jeunes Roms et non-Roms en souvenir de l'Holocauste des Roms, a été présentée. Les méthodes d'éducation non formelle sont efficaces pour enseigner l'histoire des Roms. Les ressources de la campagne sont accessibles au public en anglais. Les gouvernements nationaux ont été invités à soutenir les efforts de traduction afin de rendre ces outils plus accessibles au niveau local.

Le Centre indépendant de signalement et d'information sur l'antitsiganisme (MIA) a mis en place un système en ligne de surveillance de l'antitsiganisme, financé par le Gouvernement allemand. Ce système illustre l'engagement à lutter contre l'antitsiganisme. Il existe toujours un écart entre les cas signalés et les cas réels d'antitsiganisme. Une équipe juridique est en train d'être constituée, qui offrira également une assistance juridique aux victimes.

La dernière séance, sous forme d'atelier, a donné lieu à une série de recommandations qui figurent dans la dernière section du présent rapport.

6. Recommandations

I. Recommandations adressées aux États membres du Conseil de l'Europe

- Reconnaître l'antitsiganisme comme une forme spécifique de racisme dans la législation nationale, à l'instar de l'Espagne.
- Adopter et utiliser des termes tels que *anti-Gens du voyage* et *anti-nomadisme* pour lutter contre la discrimination l'égard des Gens du voyage.
- Veiller à adopter des approches intersectionnelles dans les lois anti-discrimination, en tenant compte du genre, de l'âge, du handicap, du statut migratoire et d'autres critères pertinents.
- Intégrer l'histoire et la culture des Roms et des Gens du voyage dans les programmes scolaires nationaux pour tous les élèves.
- Soutenir l'enseignement du romani et veiller à ce que les élèves roms puissent apprendre leur histoire à l'école.
- Lutter contre la ségrégation scolaire, y compris contre l'utilisation abusive de la classification relative aux besoins spéciaux.
- Mettre en place des systèmes de quotas pour renforcer la représentation des Roms et des Gens du voyage dans les organes politiques et décisionnels.
- Soutenir les instituts d'études politiques roms et les initiatives de développement du leadership.
- Soutenir la traduction et la diffusion d'outils pédagogiques tels que « Dikh He Na Bister » dans les États membres.
- Normaliser la collecte de données sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage, en veillant au respect de la vie privée et de la législation.
- Mettre en place des organes de suivi indépendants chargés de détecter et de signaler les cas d'antitsiganisme et de discrimination qui en découlent, et d'en rendre compte.
- Améliorer l'accès au logement, en particulier pour les communautés nomades, et soutenir la création de conditions de vie culturellement appropriées.
- Garantir un accès équitable aux soins, à l'éducation, à l'emploi et à la protection juridique.

II. Recommandations à l'intention du Conseil de l'Europe

- Veiller à ce que la stratégie 2026-2030 tienne compte des contributions de la société civile, notamment en ce qui concerne l'intersectionnalité, l'éducation et la participation politique.
- Créer un groupe de travail spécial sur les conditions de logement des Gens du voyage au sein de l'ADI-ROM.
- Étendre la formation des forces de l'ordre et du corps judiciaire à l'antitsiganisme et aux droits des Roms.
- Soutenir la traduction et la diffusion d'outils pédagogiques tels que « Dikh He Na Bister ».
- Soutenir les initiatives de recours stratégiques afin de lutter contre l'antitsiganisme structurel par le biais de la Cour européenne des droits de l'homme.
- Promouvoir l'harmonisation des méthodologies de collecte de données entre les États membres.
- Renforcer la plateforme de dialogue semestrielle avec la société civile des Roms et des Gens du voyage.
- Faciliter les échanges de bonnes pratiques et de modèles de politiques efficaces entre les pays.

III. Recommandations adressées aux organisations de la société civile des Roms et des Gens du voyage

- Promouvoir la reconnaissance juridique de l'antitsiganisme et des formes de discrimination connexes.
- Promouvoir l'inclusion dans les réformes de l'éducation nationale, notamment en ce qui concerne l'histoire et la langue roms.
- Promouvoir le leadership chez les femmes et les jeunes et soutenir leur participation aux processus politiques.
- Sensibiliser les parents roms aux droits à l'éducation et aux procédures d'évaluation.
- Participer à des recours stratégiques et collaborer avec les réseaux d'aide juridique.
- Contribuer aux efforts de collecte de données tout en protégeant la vie privée de la communauté.
- Développer et partager des outils d'éducation non formelle pour enseigner l'histoire et les droits des Roms.
- Participer à des campagnes qui remettent en cause les stéréotypes et mettent en avant des récits positifs.